

# AVIS

## APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La Maison de l'Artisan, établissement public en charge de la promotion de l'artisanat au Maroc et à l'étranger, lance un appel à candidature destiné aux artisans individuels, aux entreprises et aux coopératives structurées du secteur de l'Artisanat, désirant participer à la Foire Marocaine de l'Artisanat de Barcelone, en Espagne, qui aura lieu du 07 au 16 avril 2017.

Les opérateurs du secteur de l'Artisanat intéressés par la participation à cet événement doivent présenter à la Maison de l'Artisan, avant la date limite, un dossier de candidature complet comprenant les éléments suivants :

1. **Une demande de participation** précisant la superficie d'exposition souhaitée;
2. Les entreprises doivent présenter **une copie du registre de commerce** ; **Les coopératives doivent présenter la copie du registre de création de la coopérative** ainsi que la copie du Procès Verbal de la dernière assemblée générale; **Les artisans individuels, une copie de la carte d'artisan en cours de validité**, ainsi que tout autre document complémentaire spécifiant l'exercice professionnel de l'activité de l'Artisanat;
3. **Une présentation du candidat** (activité, date d'exercice de l'activité, domaine de spécialisation, nombre de salariés, chiffre d'affaire au Maroc, chiffre d'affaire à l'export...);
4. **Une liste des produits à exposer;**
5. **Un CD contenant des photos en haute résolution des produits qui seront exposés;**
6. **Un catalogue des produits;**
7. **Le règlement général de participation aux actions promotionnelles signé et légalisé à retirer de la Maison de l'Artisan.**

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre de la Maison de l'Artisan ou bien adressés par courrier postal ordinaire :

**A l'Attention de Monsieur le Directeur Général**

**Maison de l'Artisan : 6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat**

Les participants sont sélectionnés par une commission désignée à cet effet sur la base du dossier de candidature présenté.

En cas d'acceptation du dossier de candidature, la Maison de l'Artisan prend en charge 80 % du coût de location des espaces d'exposition, les 20% restants ainsi que tous les autres frais liés à la participation seront à la charge de l'exposant (Visa, séjour, transport et transit des produits à exposer...)

Dans le cas où les demandes reçues dans le délai imparti sont insuffisantes, la Maison de l'Artisan se réserve le droit d'annuler l'organisation de l'événement.

Pour tout renseignement complémentaire contactez la Direction de la Communication,

**Tél : 0537 68 60 08 / 10 - Email : [mda@maisonartisan.org.ma](mailto:mda@maisonartisan.org.ma)**

**Le dernier délai pour la réception des demandes de participation est le vendredi 24 février 2017**